

**AMIP**

**Revue de presse hebdomadaire  
n°133**

**Semaine : du 08 au 12 décembre 2008**

**Cette revue de presse est réservée exclusivement aux membres de l'AMIP pour usage**

### **L'économiste du 08/12/08**

#### **L'assurance maladie couvrirait les bobos aussi**

Le projet est ambitieux, mais risqué. L'extension de la couverture médicale aux soins ambulatoires sera discutée lors du conseil d'administration de la CNSS prévu fin décembre. Mais ce projet ne risque pas d'être adopté rapidement par les partenaires sociaux. Le scénario le plus optimiste prévoit une augmentation des cotisations à moyen terme. Mais c'est surtout le niveau de consommation qui représente la plus grande inconnue.

Il est même à l'origine des réticences de la CGEM qui demande que les études soient affinées.

### **L'économiste du 11/12/08**

#### **Un prix pour la lutte antidouleur**

**Doté de 100 000 DH et initié par les laboratoires Bottu**

**La douleur, c'est 2/3 des motifs des consultations au Maroc**

Le premier prix de lutte antidouleur, initié par les laboratoires Bottu et doté d'une enveloppe de 100 000DH, a été décerné samedi 6 décembre à la faculté de médecine de Casablanca, il récompense un travail, une réalisation pratique et/ou accompagne un projet prospectif de recherche (clinique ou fondamental) ayant des répercussions sur la connaissance de la douleur, son évaluation ou sa prise en charge. « L'objectif est d'encourager et de promouvoir de nouvelles pratiques contre la douleur, en permettant aux médecins ayant des idées novatrices de les faire connaître et de les généraliser », résume Azzeddine Berrada, président de Bottu...

### **L'économiste du 12/12/08**

#### **ANAM : télécharger le code à barres !**

Les professionnels de santé peuvent télécharger leur codes à barres à partir du site web de l'agence nationale de l'assurance maladie au : [www.assurancemaladie.ma](http://www.assurancemaladie.ma). Ce code à barres ainsi que le code INPE doivent être portés sur tous les documents délivrés par les professionnels de santé dans le cadre de l'assurance maladie obligatoire, tels que les feuilles de soins, les demandes de prise en charge, les dossiers d'examen ALD, les ordonnances médicales ou encore le compte-rendu médical d'hospitalisation ou d'analyse... le code à barres facilitera le traitement des dossiers maladies et des demandes de prise en charge soumis aux organismes gestionnaires de l'AMO, et permettra de réduire ainsi les délais de remboursement et de règlement. Il est recommandé que le code à barres soit pré imprimé ou, à défaut, collé sous forme d'étiquette sur tous les documents établis dans le cadre de l'AMO. Le Format du code à barre doit être respecté (3cm x 1,5 cm de norme 128).

## **La vie éco du 12/12/08**

### **Une étude stratégique pour l'industrie pharmaceutique**

C'est le cabinet Boston Consulting Group (BCG) qui réalisera l'étude sur l'état des lieux de l'industrie pharmaceutique, commanditée par l'association du secteur, l'AMIP. Une convention a été signée, début décembre, entre l'association et les représentants du cabinet. Cette étude stratégique aura pour objectif d'évaluer les atouts et les faiblesses du secteur en vue de son intégration dans le plan Emergence. Les recommandations seront disponibles dans six mois.

---

---